



CHSCT du 8 juin 2018 – Déclaration de la CGT

Notre ministère de l'écologie, spécialiste de la lutte contre le réchauffement climatique et la prévention des risques, peine à démontrer qu'il a un plan B pour faire face à une absence de climatisation qui dure en Arche Sud depuis plus d'un mois, qui peut se reproduire à tout moment, et même qui perdure depuis plus d'un an aux étages 1 et 2 de l'Arche.

Pour cette réunion du CHSCT demandée par les représentant-e-s du personnel sur les conditions de travail dans les locaux, nous distinguerons plusieurs situations.

Dans les étages 3 à 35 de l'Arche Sud, les agents vivent depuis fin avril une situation de crise due à un événement exceptionnel qui a entraîné l'arrêt de la climatisation. Affronté-e-s à des températures élevées (de 27 à 30 °C couramment pendant toute la journée, surtout côté Sud) et à une ventilation réduite, nos collègues signalent des malaises, des maux de tête, des vertiges, des œdèmes, des suffocations et même des problèmes cardiaques. Pourtant, il a fallu attendre le 1er juin pour que la DRH donnent d'imprécises consignes d'horaires décalés et de télétravail. Horaires décalés comment ? Télétravail pour qui et dans quelles conditions ? Quelle alternative pour celles et ceux qui ne peuvent pas télétravailler, nombreux au SG car affecté-e-s à des travaux sur Réhucit, Chorus... ? Comment les chefs de bureau, sur qui est renvoyée la responsabilité de porter attention aux personnes fragiles, peuvent-ils les identifier avec certitude, et comment cette attention doit-elle se manifester ?

L'administration a raison de citer dans ses communications aux agents **l'article L 4121-1 du code du travail** qui précise que *«l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs»*, mais elle le cite incomplètement. Les mesures à prendre ne se limitent pas à :

- des actions de prévention des risques professionnels,
- des actions d'information et de formation.

Elles doivent aussi comprendre *«la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.»* Cela n'est pas fait. Il n'y a pas à ce jour un plan d'action opérationnel pour prévenir tout risque d'impacter la santé et la sécurité des agents.

Le dernier message reçu hier de SPSSI indique une remise en service de la climatisation «dans tout l'immeuble» d'ici ce soir, mais que les conditions de travail pourront *«rester inconfortables pour certains agents»*, le terme d'inconfort nous paraissant tout aussi euphémique que subjectif.

Aux étages 1 et 2 de l'Arche, la situation est particulière : depuis l'emménagement il y a plus d'un an, les conditions de travail – et notamment, mais pas seulement, de température – sont dégradées pour la reprographie, la diffusion, le courrier, l'assistance informatique de proximité, la cellule des dossiers. Pour ces étages, la panne actuelle

change peu de chose. La température a été supérieure à 30° à la reprographie l'été dernier. L'extracteur d'air, qui actuellement ne fonctionne pas dans le local de collage, est de toute façon insuffisant et les odeurs de colle se répandent jusqu'au bureau du courrier à l'autre bout du couloir. Quant à l'atelier de diffusion, il n'y a tout simplement pas d'extracteur d'air dans le local où sont effectués des cerclages de cartons par chauffage de liens en plastique. Des problèmes permanents de régulation thermique et d'insuffisante ventilation se posent également à l'informatique et aux dossiers. Les membres du CHSCT n'ont jamais eu communication des résultats des analyses d'air pratiquées à ces étages.

Au plot I, également affecté en ce moment par la panne de climatisation, les températures sont depuis des mois très froides en hiver et trop chaudes en été. Des parents d'enfants fréquentant la crèche (dont les plus jeunes n'ont que 3 mois) signalent qu'il y fait aussi chaud que dans l'Arche, voire plus, et que les bébés sont regroupés autour d'un ventilateur.

Enfin, **la Tour Séquoia** où nous sommes installé-e-s depuis maintenant juillet 2014 (eh oui, bientôt 4 ans) présente toujours des défaillances chroniques : il y a encore des bureaux où l'électricité clignote sans arrêt, des périodes de froids polaires et de grosses chaleurs, sectorisées par groupes d'étages, des ventilations anarchiques ou à l'arrêt, sans parler de la saleté crasse des moquettes et des nuisances sonores. Nous attendons les résultats de l'étude acoustique et des travaux à réaliser pour une protection efficace.

Dans ce contexte, nous demanderons une suspension de séance pour nous permettre de finaliser avec nos collègues représentant-e-s du personnel au CHSCT des préconisations dont nous demanderons le vote.

Enfin, concernant **la fermeture du restaurant de la Tour Séquoia** en août et pour plusieurs mois, les solutions alternatives doivent être maintenant connues (étant entendu que nous avons compris que le restaurant de l'Arche est censé rouvrir rapidement, puisqu'une réunion du comité de restauration y est prévue fin juin). Ce restaurant ne saurait toutefois suffire.